



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 03 AVRIL 2023

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 17 H 00

Convoqué le : 25/03/2023

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO Michèle BONIN, Emile MALLET

Procuration : Dorothee BÖLLING, malgré sa présence en distanciel, a donné procuration à Adrien DONZET

Avant d'aborder l'ordre du jour, Le Maire remercie Mr Canovas de la DDFIP , Conseiller aux Décideurs Locaux, pour sa présence et son analyse de notre projet de budget 2023. Il salue également le travail important d'Aurore Monnier, notre nouvelle secrétaire, pour la mise sur pied de ce budget. A noter que c'est le premier qu'elle a à bâtir avec en plus un changement de nomenclature comptable. Merci également à Cécile Gauthier pour avoir spontanément répondu aux questions d'Aurore dans le cadre de la mise en place de ce budget 2023.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29/12/2022 :

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du 29/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2022 ET DELIBERATION POUR APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION DE CETTE MEME ANNEE:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat au 31/12/2021	+ 53 881.12 €	+ 69 420.53 €
Résultat année 2022	+ 26 333.01 €	- 64 154.04 €
Résultat de clôture au 31/12/2022	+ 80 214.13 €	+ 5 266.49 €
Résultat global au 31/12/2022		+ 85 480.62 €
Reste à réaliser en dépenses :	537 300.00 €	
Reste à réaliser en recettes :	536 800.00 €	
Affectation du résultat au compte 1068 :	0.€	
Résultats au 31/12/2021 avec reports :	80 215.00 €	



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

Après lecture de ces résultats et hors la présence du Maire, Gérard Nelh, premier adjoint, demande au Conseil de voter le compte administratif. A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

Le Maire demande ensuite aux Conseillers de voter le compte de gestion établi par le Trésorier et concordant avec le compte administratif. Vote positif à l'unanimité du Conseil.

2 – DELIBERATION POUR AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT :

Le résultat au 31/12/2022 étant excédentaire dans la section d'investissement, il n'y a pas d'affectation du résultat au compte 1068.

3 – PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Aurore Monnier, secrétaire de Mairie, présente le budget 2023. Le Maire précise que ce budget a été préparé par la commission «finances» et Marie Body adjointe puis a ensuite été transmis à Mr Canovas. Après avoir répondu aux questions des Conseillers, celui-ci confirme que la Commune est peu endettée et que, par conséquent, elle peut envisager sereinement de contracter deux emprunts pour le projet de rénovation du cœur du village : un court terme (24 mois maxi) pour la TVA montant 100000 € et un autre de la même somme sur 15 ans environ pour le reste à charge de la Commune. Le Maire demande au Conseil de délibérer sur cette proposition de budget 2023. A l'unanimité cette proposition de budget pour l'année 20223 est acceptée.

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Le Maire rappelle que le budget qui vient d'être voté a été construit en reconduisant les taux d'imposition de 2022 et qu'il ne semble pas nécessaire de les modifier. Ces taux sont :

- Taxe foncière bâti : 22.51 %
- Taxe foncière non bâti : 64.05 %
- CFE : 24.27 %

Le Maire propose donc de reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

5 – DELIBERATION POUR REVERSER LA DOTATION DEPARTEMENTALE «VOIRIE» A LA CcBDP :

Comme prévu également dans le budget 2023, le Maire demande aux Conseillers de confirmer leur accord pour reverser la totalité de la dotation départementale « voirie » (13 118 €) à la CcBDP. Normalement, la participation financière de la CcBDP doit revenir cette année au montant initial d'avant 2020 (environ 4000 €). Accord est donné à l'unanimité. A noter qu'il reste 2003.16 € non utilisé du budget 2022.



6 – CLASSEMENT DU CHEMIN DU LAVAVOUR :

Frédéric Perroud, technicien voirie à la CcBDP vient de nous faire remarquer que le Chemin du Lavavour n'était pas classé dans les itinéraires d'intérêt communautaire. Il propose donc de classer ce chemin d'intérêt communautaire avec les précisions suivantes :

Chemin rural dit « Chemin du Lavavour » entre la RD 570 et le chemin privé desservant la maison Fine (cadastrée A 626), longueur 495 mètres, largeur 3 mètres. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7 – VOIRIE 2023 :

Le Maire précise que les actualisations de prix 2023 pour les travaux de voirie sont importantes : 17,94 % sur le «blanc» et surtout 30 % sur le «noir». En conséquence, il propose de ne pas faire de travaux de goudronnage cette année, les marchés étant renouvelés en 2024 et la partie de budget non utilisée étant reportée sur l'année suivante. Le technicien de la CcBDP a établi un devis pour des travaux sur le Chemin du Lavavour. Ils consistent à refaire le ponceau qui franchit le Léoux et à reprofiler certaines parties du chemin pour en améliorer sa viabilité. Ce devis intègre également une journée d'engin à passer sur le chemin de Fontfroide. Le Conseil donne son accord pour la somme de 8 849.04 € HT.

8 – REMPLACEMENT DE SYLVIE BAJOLET AU SIVOS :

Depuis le départ de Sylvie Bajolet, le deuxième siège de représentant de la Commune au SIVOS est vacant. Michele Bonin se propose de la remplacer. Accord du Conseil

9 – ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire, ayant appris que l'Etat pouvait financer jusqu' 80 % la rénovation de l'éclairage public (sous réserve de traiter l'ensemble du parc), a demandé au SDED de nous faire des propositions dans ce sens. Le syndicat a donc déposé un dossier en Préfecture et nous attendons la réponse.

10 – CONSTRUCTION D'UNE RESERVE DE MATERIEL CONTRE LE PREAU DE LA SALLE DES FETES :

Nous constatons à chaque manifestation dans la salle des fêtes qu'il y a aujourd'hui trop de matériel stocké à l'intérieur qui, d'une part encombre et, d'autre part, est pénible à sortir et à rentrer compte tenu du dénivelé entre la cour et la salle. Le Maire propose donc de créer un petit bâtiment le long du préau qui aurait deux destinations : rangement d'une partie du matériel de la salle ainsi qu'un petit cellier pour l'appartement. Il fait circuler un APS sommaire de ce projet dont les grandes lignes sont : Sol idem celui du préau, infrastructure en béton car en partie enterrée, superstructure en bois avec bardage bois et toiture horizontale. Le cout estimé est de 23 000 € HT. Ce projet pourrait être intégré



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

structurellement et financièrement aux travaux du cœur de village actuellement en cours. Les Conseillers donnent leur accord sous réserve que ce projet puisse être porté financièrement par le dossier « cœur de village ».

11 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES « AMENDES DE POLICE » :

Le projet précité comporte la mise en place d'un garde-corps et d'une rampe pour l'escalier d'accès au jardin, ouvrages qui pourrait faire l'objet d'un financement partiel au titre des amendes de police. La serrurerie JOVE de Nyons a fait un devis de 3180 € HT. Le Conseil donne son accord pour que le Maire dépose une demande de subvention dans le cadre des amendes de police avec le devis précité. Réponse courant de l'été prochain.

12 – DELIBERATION DANS LE CADRE DU DOSSIER SDED : « EFFACEMENT ET FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES AU CENTRE DU VILLAGE A PARTIR DU POSTE VILLEPERDRIX » :

Le SDED demande à délibérer définitivement sur le dossier cité en titre afin de pouvoir lancer la commande auprès de l'entreprise. Après nous avoir fait une proposition en Mars 2021 qui prévoyait une participation communale de 13 274.81 €, le devis de Février 2023 note une participation communale de 16 604.97. Le Maire explique cette différence par une nette augmentation des matériels. Les Conseillers, pourtant très réticents, acceptent finalement que le Maire signe ce devis.

13 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Décor à insérer dans le béton désactivé de la Place de la Brèche.** Comme prévu au marché, il devient nécessaire de choisir un décor à insérer au sol de la Place de la Brèche. Il y a plusieurs possibilités : motif en céramique, décor en pavés ou insert d'un décor en acier découpé au laser. Marie Body indique que son fils, qui est professionnellement spécialisé dans la découpe au laser, a commencé à étudier la découpe du logo de la Commune dans une plaque d'acier « Corten » : acier qui a la particularité de se patiner avec la rouille. Adrien Donzet rappelle que, lors d'une précédente réunion, il avait été envisagé d'insérer plutôt une rose des vents. Le Maire propose donc de demander au fils de Marie de nous faire une proposition de « rose des vents » qu'il diffusera par mail aux Conseillers, accompagnée de quelques propositions d'implantation. Il leur demande de répondre par retour de mail afin qu'on puisse passer rapidement la commande après avoir recueilli l'aval du maître d'œuvre. Le Maire pense qu'on pourra certainement avoir le logo et la rose des vents car il faut utiliser une tôle qui fait 1.50 x 3.00. En plus le pli annoncé est très avantageux : environ 600 € HT pour les deux motifs.

- **3 Permis de Construire déposés en Mairie :** Le Maire précise que 3 nouvelles demandes de permis de construire ont été reçues en Mairie.

Mme Granger, qui a racheté la remise de Mr Ponton aux Granges demande une autorisation pour réhabiliter l'existant et l'agrandir pour en faire une maison d'habitation.



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

Marine Panazol et Maxime Francas, qui ont acheté le terrain d'Anouck Valois Route de Léoux, demandent une autorisation pour construire une maison d'habitation. Ernst fait remarquer la dangerosité de l'accès sur la RD 570. Le Maire rappelle que les services techniques du Département ont déjà émis un avis favorable pour le PC de Mme Valois.

Louis Mege dépose un permis modificatif pour la construction d'un hangar couvert part des panneaux photovoltaïques.

- **Michele Bonin** signale des déjections importantes d'animaux dans le village et sur le bord de la route de Léoux.

- **Le Maire** précise que les études pour le déploiement de la fibre optique sont lancées pour la Commune, que les travaux devraient avoir lieu à l'automne 2023 pour une arrivée des opérateurs au 1^{er} semestre 2024.

La séance est levée à 20 heures 15